



Troisième réunion du Comité de pilotage - Paris, 15-16 décembre 2014

Conclusions opérationnelles

Les partenaires du Programme Conjoint UE/ CdE «Renforcer la réforme démocratique dans les pays du voisinage méridional» (Programme Sud, 2012-2014), réunis dans le cadre du 3ème Comité de pilotage (ordre du jour et liste des participants en annexe), ont adopté les conclusions opérationnelles ci-après.

Les partenaires:

- ont reconnu la pertinence du Programme Sud pour soutenir les réformes démocratiques entreprises par les pays partenaires du Sud de la Méditerranée, dans le cadre plus général de la politique européenne de voisinage de l'Union européenne et la politique du Conseil de l'Europe à l'égard des régions voisines;
- ont souligné que le Programme Sud a joué un rôle de premier plan pour accompagner le rapprochement du cadre législatif de pays du Sud de la Méditerranée, notamment en Tunisie et au Maroc, aux normes européennes et autres normes internationales, à la mise en place d'instances de gouvernance démocratique dans les pays de la région et à la création progressive d'un espace juridique commun entre l'Europe et le Sud de la Méditerranée ;
- ont exprimé leur volonté de poursuivre la coopération tripartite entre les pays partenaires du Sud de la Méditerranée, l'Union européenne et le Conseil de l'Europe sur des thématiques liés à la promotion des valeurs des droits de l'homme, l'état de droit et la démocratie visant aussi à assurer la pérennité des réformes démocratiques ;
- ont salué la flexibilité du programme Sud et l'alignement de ses objectifs avec les priorités des pays partenaires du Sud de la Méditerranée. Cette démarche flexible basée sur la demande a contribué au succès du programme Sud et a permis une appropriation des activités du programme par les partenaires et acteurs de gouvernance impliqués dans sa mise en œuvre, y compris à travers une participation accrue dans ses activités des acteurs non-gouvernementaux et de la société civile.

Sur la base des discussions et en tenant compte des recommandations établies par l'évaluation indépendante de mi-parcours du programme Sud, les partenaires ont souligné qu'à l'avenir le programme Sud devrait:

- articuler ses activités essentiellement autour des domaines où le Conseil de l'Europe possède une vraie valeur ajoutée (soutien aux réformes constitutionnelles et à la mise en place de nouveaux cadres législatifs et instances de gouvernance démocratique, soutien au fonctionnement efficace de qualité de l'appareil judiciaire et aux activités et instances liées à la prévention de la corruption etc.)
- développer une stratégie de communication qui assure un équilibre entre visibilité, sensibilité politique et demandes des partenaires ;
- impliquer davantage des experts de l'Europe centrale et orientale et encourager une coopération Sud-Sud, avec un échange d'expertise et de bonnes pratiques entre les partenaires du Sud de la Méditerranée ;
- compléter le programme de développement des capacités par des formations de suivi et la mise en place de formations «certifiantes » ;
- poursuivre l'approche de coordination constante des activités du programme avec les partenaires du Sud de la Méditerranées et la communauté des donateurs internationaux ;
- développer une coopération plus étroite avec les institutions indépendantes non-étatiques dans des domaines liés aux objectifs du programme (corruption, audiovisuel, société civile etc.).